

# Rencontre régionale Occitanie des acteurs des PDLHI - Carcassonne le 13 avril 2023

## Département du Tarn

### Présentation du dispositif

### d'accompagnement des personnes en situation d'incurie dans le logement

# Sommaire

Traitement des situations d'incurie avant 2020

Dispositif départemental « incurie/aller vers » à compter de 2020

- Mise en place et lancement du dispositif
- Suivi et gestion
- Premier bilan 2020 -> 2022

## Traitement des situations d'incurie avant 2020



- Depuis 2012 : porte d'entrée unique le pôle de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)
- Assez peu de dossiers connus (de 5 à 10 signalements par an)
- Pas d'organisation spécifique : situations traitées par les différents services sous la coordination de travailleurs sociaux, de l'ARS ou de la DDT,

## Traitement des situations d'incurie avant 2020



- Des intervenants peu qualifiés pour entrer en contact avec des personnes dans le déni
- Des difficultés à identifier un service de proximité à même de suivre une situation sur plusieurs mois (accompagnement de la personne, évaluation de la situation, mobilisation des intervenants...)
- Très peu de mesures administratives d'engagées pour procéder au désencombrement/nettoyage d'office

# Dispositif départemental « incurie/aller vers » expérimenté depuis 2020



Détail de l'opération pilotée par l'ARS - opérateur

- Public cible : les personnes vivant en situation d'incurie dans le logement et/ou présentant des troubles comportementaux de type syndrome de Diogène
- Territoire d'intervention : le département.
- Calendrier : 2020 -> 2024.
- Nombre d'interventions : de l'ordre de 20 situations /an
- Lieu d'intervention : le domicile des personnes

# Dispositif départemental « incurie/aller vers » expérimenté depuis 2020



Détail de l'opération pilotée par l'ARS - opérateur

- Un opérateur départemental : l'association ADIMEP.

Prise en charge assurée par une équipe composée de professionnels : une infirmière qui suit les personnes et une équipe régionale d'appui (médecin, infirmière...),

Un opérateur autonome... qui accompagne le bénéficiaire sur le long terme, identifie les besoins, évalue le niveau d'incurie, prend contact et mobilise les acteurs du champ sanitaire et social.

## Dispositif départemental « incurie/aller vers »

Mise en place et lancement du dispositif en septembre 2020

- Présentation aux acteurs de la LHI.  
-> A la réunion annuelle de l'instance stratégique (COTECH) du PDLHI.

Information à l'ensemble des membres du PDLHI : Administrations de l'Etat, CAF, MSA, EPCI, SCHS, bailleurs sociaux, associations ...).

-> A la cellule opérationnelle du PDLHI

Aux techniciens des principaux acteurs (ADIL, CAF, DDTESPP, Département, SCHS) en présence de l'ADIMEP.

## **Dispositif départemental « incurie/aller vers »**

Mise en place et lancement du dispositif en septembre 2020

Relai de l'information par les intervenants de la lutte contre l'habitat indigne vers les structures et partenaires de terrain (associations tutélaires, CCAS, maisons du département, maires, responsables locaux des bailleurs sociaux...).

# Dispositif départemental « incurie/aller vers »



## Traitement des signalements par l'ARS

- Signalant : toute personne ou service (maire, tiers, travailleur social, bailleur, tuteur, ...) connaissant une situation éligible au dispositif.
- Comment : en transmettant une fiche de recueil d'information sur la situation de la personne (coordonnées, situation, état du logement, personnes ressources...). **L'identification d'une personne ou d'un service référent est également souhaitée à ce stade.**

# Dispositif départemental « incurie/aller vers »

## Traitement des signalements par l'ARS



- A qui : à l'ARS.
- Suite donnée : L'ARS examine chaque demande en lien avec les services directement impliqués avant d'acter leur éligibilité au dispositif (maire, travailleurs sociaux...)

L'ARS transmet les situations à l'ADIMEP pour prise en charge.

# Dispositif départemental « incurie/aller vers »

## Suivi et gestion



Avec l'ADIMEP :

- Un outil partagé de suivi en temps réel : une main courante consignnant le détail des interventions de l'infirmière
- Des réunions de travail régulières (3 à 4 par an) :
  - > revue des dossiers : avancement, difficultés, orientation,
  - > décision d'organiser une réunion des partenaires pour les situations les plus complexes,
  - > décision de mettre un terme à l'accompagnement.

# Dispositif départemental « incurie/aller vers »

## Suivi et gestion



Avec le PDLHI :

- Les situations prises en charge sont remontées en cellule opérationnelle du pôle pour information des partenaires.
- Les partenaires peuvent apporter des informations
- Information sur l'avancement de dossiers complexes

# Dispositif départemental « incurie/aller vers »

## Suivi et gestion



### Intervention ARS :

- si nécessaire pour qualifier le niveau d'incurie, analyser les risques, engager une procédure administrative

1 logement sur 4 a été vu par un technicien habitat

Pas de procédure de désencombrement ou de nettoyage d'office d'engagée

- organiser une réunion des partenaires pour les cas les plus complexes, souvent en mairie avec élus, travailleurs sociaux, PDLHI,...), pour partager le diagnostic, définir une stratégie d'intervention et préciser le rôle de chacun,

# Dispositif départemental « incurie/aller vers »

## Suivi et gestion



### Intervention ARS :

- lors de la clôture des prises en charge :
  - > consultation préalable des partenaires directement impliqués,
  - > annonce aux acteurs de la clôture de la mission de l'opérateur.

# Dispositif départemental « incurie/aller vers »

Premier bilan 2020 -> 2022



Indicateurs	Évaluation	Évolution
Signalements reçus par ARS	61	3 fois plus qu'en 2019 (7)
Nombre de situations attribuées à l'opérateur pour prise en charge	45	
Amélioration conditions d'hygiène et de salubrité du logement	1 bénéficiaire sur 2	
Echec ou refus de prise en charge	15	

# Dispositif départemental « incurie/aller vers »

Premier bilan 2020 -> 2022



## Points positifs :

- Démarche d'aller vers
- Méthode d'intervention de l'opérateur adaptée au public
- Prise en compte systématique des aspects santé
- Des améliorations pour 62% des bénéficiaires
- Davantage de signalement des acteurs de terrain (x 3)
- Partenariat renforcé avec le service ou la personne ressource souvent à l'origine du signalement et démunie
- Capacité à mobiliser les ressources sanitaires et sociales (de 2 à 8 intervenants contactés et mobilisés par situation)

# Dispositif départemental « incurie/aller vers »

Premier bilan 2020 -> 2022



## Points à améliorer :

- Echecs ou refus d'intervention pour 35% des prises en charge
- Réponse à apporter aux situations très complexes face au refus d'adhésion des bénéficiaires
- Mobilisation des aides financières au désencombrement et au nettoyage
- Bilan de fin de prise en charge, restitution aux acteurs

**Merci de votre attention ...**